

**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ADMISSION
dans un établissement public**

pour les élèves issus d'un établissement privé hors contrat ou de l'instruction à domicile

**A déposer avant le 20 mai 2016 dans l'établissement sollicité et transmis en
double à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- service de la scolarité : Tél : 04 92 56 57 21**

à renseigner par les parents et le Directeur de l'établissement privé hors contrat

Je soussigné (e) (Nom, prénom).....

adresse.....

téléphone:.....

agissant en qualité de responsable légal de l'enfant :

(Nom, prénom).....

né(e) le

qui fréquente la classe de dans l'établissement privé hors contrat ci-dessous :

.....

cachet et signature du directeur (ou à défaut, joindre un certificat de scolarité)

ADMISSION DEMANDEE EN CLASSE DE :

(le résultat obtenu à l'examen ne peut être valable que pour le niveau demandé)

date, signature du représentant légal de l'élève :

.....

La demande est à adresser à l'établissement public sollicité.

Joindre à la demande : 2 enveloppes timbrées à l'adresse des responsables légaux, une pour la convocation, une pour les résultats et un justificatif de domicile.

L'examen porte sur les principales matières communes à la classe fréquentée et à la classe sollicitée et permettant de situer les acquisitions scolaires de l'élève vis-à-vis des compétences attendues dans le cadre de l'évaluation des différents paliers du socle commun de compétences.

Le chef d'établissement organise cet examen en lien avec le CIO de rattachement, conformément à la note de service ministérielle n°81-173 du 16 avril 1981

EXAMEN passé le (date).....à (établissement).....		
RESULTATS obtenus pour l'admission en classe de :.....		
matières (à compléter)	Notes sur 20	Observations
Français		
Mathématiques		
...		
...		
...		
RESULTAT l'élève mentionné ci-dessus est <input type="checkbox"/> admis(e) <input type="checkbox"/> refusé(e)	à, le Le chef d'établissement, président du Jury (nom, prénom, signature et cachet)	

En cas de réussite vers une formation post-3ème, ce document devra parvenir à la DSDEN au plus tard le 10 juin avec le dossier de demande d'affectation.

Conservation du document :

L'original est adressé à la famille et une copie à la DSDEN

Un exemplaire est conservé par l'établissement

Il doit permettre de situer les acquisitions scolaires de l'élève vis-à-vis des compétences attendues dans le cadre de l'évaluation des différents paliers du socle commun de compétences.